



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

PETR du Pays Lauragais GAL des Terroirs du Lauragais

Dossier de demande de dotation
complémentaire LEADER

6 septembre 2018



Dossier de demande de dotation complémentaire du GAL des Terroirs du Lauragais

I – Rappel de la stratégie initiale du GAL. Objectifs et moyens prévus

La stratégie de développement du GAL des Terroirs du Lauragais 2014-2020 fait partie intégrante du projet de territoire du PETR du Pays Lauragais qui porte juridiquement le GAL.

Reprenant partiellement les objectifs et s'appuyant sur l'évaluation et les enseignements de la programmation précédente tout en l'enrichissant et l'affinant, cette stratégie réaffirme la volonté de faire du tourisme le deuxième pilier du développement économique du territoire.

Le développement du tourisme reste donc l'objectif stratégique majeur au cœur de cette nouvelle programmation, enrichi d'une nouvelle mesure spécifiquement dédiée au développement culturel.

Ainsi, **le premier axe stratégique « Bien accueillir en Lauragais »** se décline en trois fiches-actions :

- FA 1 : Développer un tourisme de pleine nature éco responsable ;
- FA 2 : Développer l'offre de produits touristiques et promouvoir la destination Lauragais Tourisme ;
- FA 3 : Moderniser et structurer l'offre culturelle : vers un projet culturel de territoire.

Mais le développement d'une destination touristique et la qualité de l'accueil ne peut se faire sans l'adhésion des habitants du Lauragais qui, pour bien accueillir les visiteurs, doivent eux-mêmes bien vivre dans leur territoire, être convaincus de son attractivité, être fiers et ambassadeurs de ses richesses.

Pour « *Bien accueillir en Lauragais* », qu'il s'agisse de touristes étrangers séjournant l'été, d'excursionnistes et/ou de touristes de proximité venus découvrir les richesses du Lauragais lors d'un court séjour, il est indispensable de s'attacher à « *Bien vivre en Lauragais* », c'est-à-dire maintenir un territoire vivant, attractif et durable.

Ce **deuxième axe stratégique : « Bien vivre en Lauragais »** se décline en deux fiches-actions :

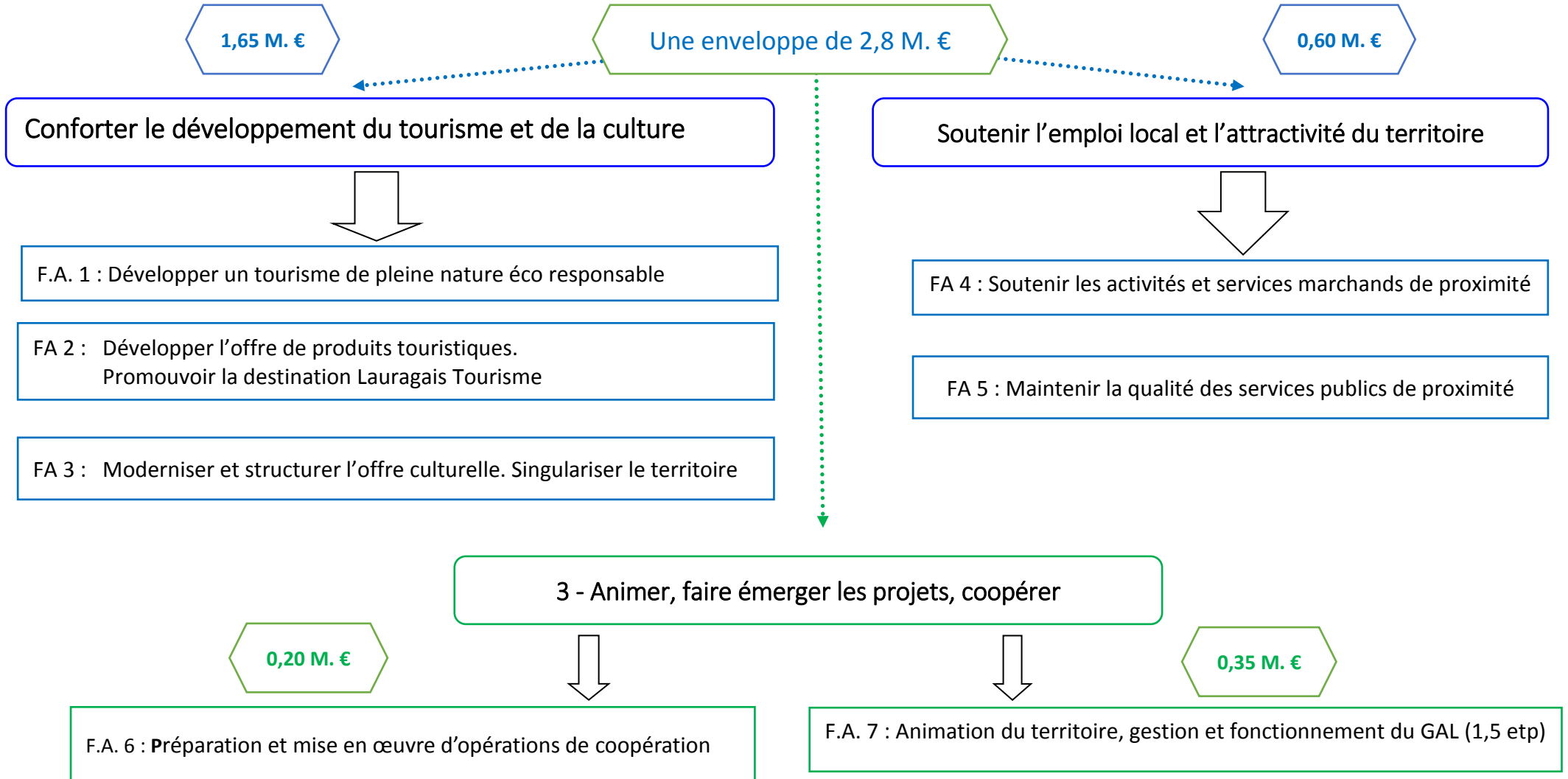
- FA 4 : Soutenir l'emploi de proximité tels que l'artisanat identitaire, le petit commerce et l'agrotourisme, mais également les initiatives locales visant à relocaliser l'alimentation, à développer la commercialisation en circuits courts de proximité et à promouvoir des activités économiques et des pratiques éco-responsables, économes en énergie et respectueuses de l'environnement ;
- FA 5 : Maintenir la qualité des services à la population, garante de leur qualité de vie.

Pas de démarche LEADER sans une mesure dédiée à la **Coopération** (Fiche-action 6) et pas de développement local sans une véritable **animation de territoire** (Fiche-action 7). C'est l'objet du **troisième axe stratégique transversal : « Animer, faire émerger les projets, coopérer »**.

- Ainsi, afin de poursuivre et renforcer la dynamique de coopération engagée dans la programmation précédente autour de la thématique « Valorisation touristique et culturelle du canal du Midi » et encourager de nouvelles coopérations interterritoriales ou transnationales sur les thématiques du GAL, la Fiche-action 6 « Opérations de coopération » a été dotée d'un budget important : 200 000 €.
- Enfin, l'animation et la gestion LEADER, pierre angulaire de la réussite du plan de développement, se poursuivra en étroite collaboration avec les équipes du PETR, en accompagnant les projets à l'échelon du Lauragais, des intercommunalités ou individuels, en privilégiant l'émergence de démarches collectives et en recherchant un certain équilibre et la complémentarité entre projets publics et initiatives privées.

Bien accueillir et bien vivre en Lauragais : agir pour un territoire vivant, attractif et durable

Deux axes stratégiques majeurs et un axe transversal

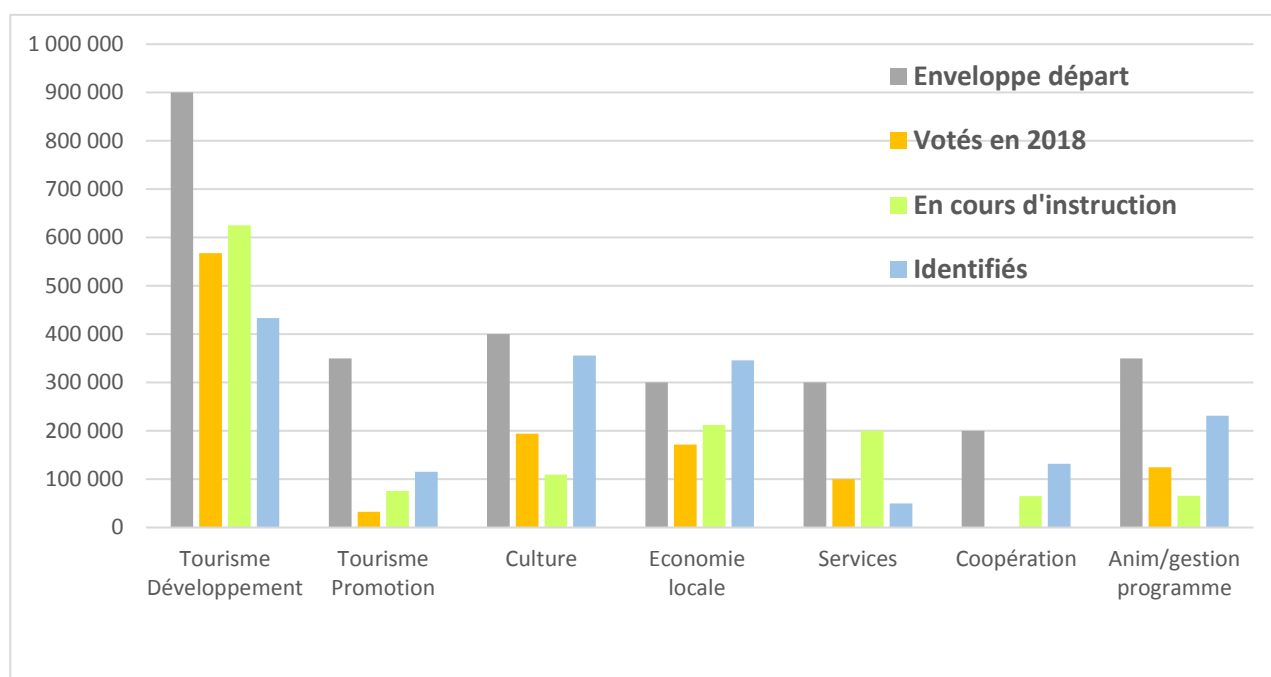


II. Bilan – Etat des lieux de la programmation au 31 août 2018

1. Synthèse des données quantitatives

⇒ Ventilation des projets par Fiche-action

| | Enveloppe initiale | Réalisés/Votés | | | En cours d'instruction | | | Total votés et en cours | | | Identifiés | | Total portefeuille | |
|------------------------------|--------------------|----------------|------------------|-------------------|------------------------|------------------|-------------------|-------------------------|------------------|-------------------|-----------------|------------------|--------------------|------------------|
| | | Nb | Montant engagé | Part/total mesure | Nb | Montant | Part/total mesure | Nb | Montant | Part/total mesure | Autres en cours | | Nb | Montant |
| | | | | | | | | | | | Nb | Montant | | |
| FA1 : Tourisme nature | 900 000 | 9 | 567 682 | 63% | 10 | 659 020 | 73% | 19 | 1 226 702 | 136% | 5 | 461 830 | 24 | 1 688 532 |
| FA 2 : Promotion touristique | 350 000 | 1 | 32 289 | 9% | 2 | 75 275 | 22% | 3 | 107 564 | 31% | 3 | 139 200 | 6 | 246 764 |
| FA 3 : Culture | 400 000 | 6 | 194 336 | 49% | 9 | 159 117 | 40% | 15 | 353 453 | 88% | 17 | 358 136 | 32 | 711 589 |
| FA 4 : Economie locale | 300 000 | 5 | 171 775 | 57% | 5 | 212 256 | 71% | 10 | 384 030 | 128% | 8 | 326 532 | 18 | 710 563 |
| FA 5 : Services | 300 000 | 1 | 100 000 | 33% | 2 | 200 000 | 67% | 3 | 300 000 | 100% | 1 | 50 000 | 4 | 350 000 |
| FA 6 : Coopération | 200 000 | 0 | 0 | 0% | 2 | 63 030 | 32% | 2 | 63 030 | 32% | 2 | 132 000 | 4 | 195 030 |
| FA 7 : Animation GAL | 350 000 | 3 | 124 236 | 35% | 1 | 65 306 | 19% | 4 | 189 542 | 54% | 5 | 231 000 | 9 | 420 542 |
| Total | 2 800 000 | 25 | 1 190 319 | 43% | 31 | 1 434 004 | 51% | 56 | 2 624 323 | 94% | 33 | 1 698 698 | 97 | 4 323 021 |



Au 31 août 2018,

Le portefeuille de projets du GAL des Terroirs du Lauragais s'élève à 96 projets, dont 83 projets sur la sous mesure 19.2 ;

- **25 dossiers sont votés et engagés.** Ils représentent 43 % du montant total de l'enveloppe attribuée ;
- **30 sont déposés auprès du GAL ou du Service Instructeur** (Accusés de Réception délivrés) dont :
 - 11 prêts à instruire par le Service Instructeur (cofinancements acquis et notifiés) ;
 - 19 en pré-instruction par le GAL (cofinancements demandés, en attente) ;

- **41 autres projets sont identifiés**, en cours d'accompagnement ou à l'étude.

Commentaires :

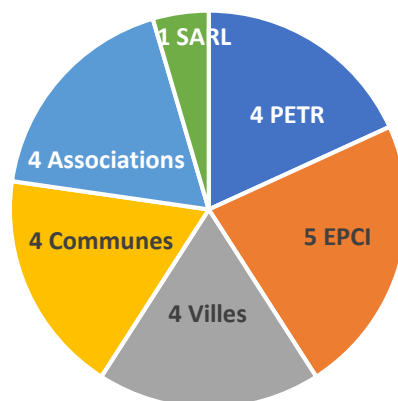
Si tous les projets en cours d'accompagnement arrivent à leur terme, les prévisions « cibles » seront atteintes et même dépassées d'un tiers (+31%). Ces chiffres témoignent de :

- Une stratégie cohérente du PETR du Pays Lauragais pour accompagner le développement touristique sur le territoire depuis 2009 via la programmation LEADER ;
- L'émergence de nouvelles dynamiques impulsées en Lauragais et accompagnées par cette deuxième programmation LEADER, avec trois nouvelles Fiches actions : Culture, Economie locale, Services ;
- L'ancrage progressif du programme LEADER dans le paysage Lauragais qui est désormais connu des élus et des partenaires privés qui n'hésitent pas à contacter le GAL pour soumettre leur projet.

2. Analyse qualitative des 22 projets 19.2 programmés et engagés au 31 août 2018

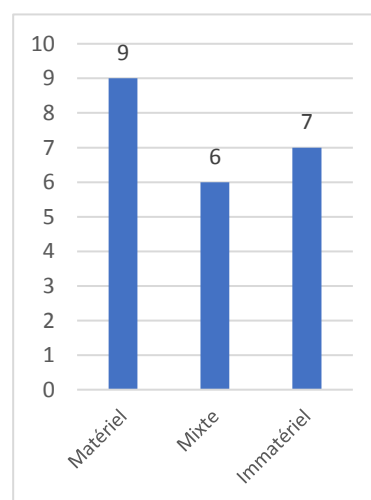
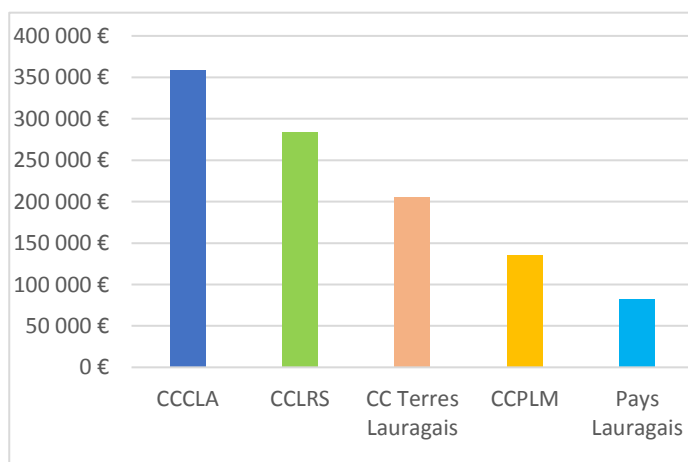
⇒ Ventilation des projets par typologie des bénéficiaires (cf. tableau page suivante)

Une large prépondérance des projets publics (77%) sur les projets privés (5/22), notamment du fait des évolutions en matière de réorganisation territoriale (fusion des Régions) et des nouvelles répartitions des compétences (loi NOTRe) entre les échelons administratifs territoriaux qui ont entraîné de nécessaires ajustements et réorientations des dispositifs financiers de chaque strate : Etat, Région, Département. Ce sont principalement les projets privés qui en ont subi les conséquences.



⇒ Ventilation des projets sur le territoire ...

... et selon type d'investissement



La répartition des projets publics sur le territoire est globalement équitable au regard du poids de chaque EPCI, en nombre d'habitants ;

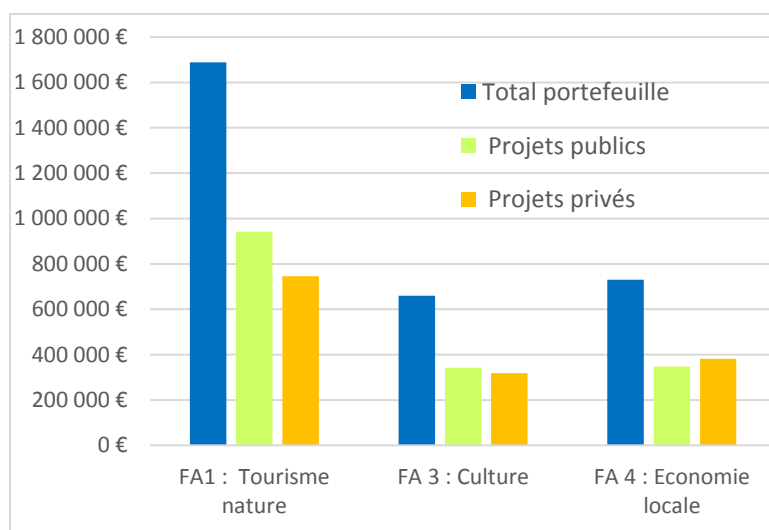
- 1/3 (7) relève d'actions collectives menées à l'échelle du Lauragais ;
- 1/3 (7) présente un caractère innovant, dans la forme (méthodologie) et/ou dans le fond ;
- Près de 70% des projets concernent des dépenses d'investissements matériels ;
- 1/3 (7/22) ne concerne que des investissements immatériels.

3. Analyse qualitative du portefeuille de projets en cours au 31 août 2018

⇒ Ventilation par Fiche-action et par nature des bénéficiaires

| | Total portefeuille | | Projets publics | | | | Projets privés | | | |
|------------------------------|--------------------|------------------|-----------------|-------------|------------------|-------------|----------------|-------------|------------------|-------------|
| | Nb | Montant | Nb | % sur total | Montant | % sur total | Nb | % sur total | Montant | % sur total |
| FA1 : Tourisme nature | 24 | 1 688 532 | 15 | 63% | 942 175 | 56% | 9 | 38% | 746 357 | 44% |
| FA 2 : Promotion touristique | 6 | 246 764 | 6 | 100% | 246 764 | 100% | NC | | | |
| FA 3 : Culture | 32 | 711 589 | 11 | 34% | 393 537 | 55% | 21 | 66% | 318 052 | 45% |
| FA 4 : Economie locale | 18 | 710 563 | 7 | 39% | 348 111 | 49% | 11 | 61% | 362 452 | 51% |
| FA 5 : Services | 4 | 350 000 | 4 | 100% | 350 000 | 100% | NC | | | |
| FA 6 : Coopération | 4 | 195 030 | 4 | 100% | 195 030 | 100% | NC | | | |
| FA 7 : Animation GAL | 9 | 420 542 | 9 | 100% | 420 542 | 100% | NC | | | |
| Total | 97 | 4 323 021 | 39 | 40% | 1 930 588 | 45% | 41 | 42% | 1 426 861 | 33% |

⇒ Répartition des aides LEADER par Fiche-action selon nature des bénéficiaires (Public / Privé)



La part relative des aides LEADER dédiées aux projets privés devrait fortement évoluer sur les 3 Fiches-actions où ils peuvent émerger d'ici à 2020. Si tous les projets identifiés se réalisent, elle pourrait représenter :

- 45% des projets touristiques,
- 48% des projets culturels,
- 52% des projets économiques.

⇒ Ventilation des projets par EPCI et selon la nature des bénéficiaires

Montant enveloppe initiale dédiée à la mesure 19.2 = 2 250 000 €

| Dénomination EPCI | Population | | Projets Publics | | | Projets privés | | | Total projets Publics + Privés | | | Part du Privé dans chaque territoire |
|--------------------------------|----------------|-------------|-----------------|------------------|--------------------|----------------|------------------|-------------------|--------------------------------|------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| | Nb | % | Nb | Montant | % sur total public | Nb | Montant | % sur total privé | Nb | Montant | Part sur enveloppe totale | |
| Castelnaudary Lauragais Audois | 26 910 | 25% | 8 | 517 534 | 24% | 15 | 774 332 | 49% | 23 | 1 291 866 | 35% | 60% |
| Lauragais, Revel sorézois | 22 075 | 21% | 7 | 504 669 | 23% | 8 | 348 540 | 22% | 15 | 853 209 | 23% | 41% |
| Piège Lauragais Malepère | 17 306 | 16% | 6 | 312 451 | 14% | 7 | 259 100 | 16% | 13 | 571 551 | 15% | 45% |
| Terres du Lauragais | 39 279 | 37% | 5 | 375 354 | 17% | 5 | 178 320 | 11% | 10 | 553 674 | 15% | 32% |
| PETR du Pays Lauragais | | | 15 | 453 479 | 21% | 1 | 12 000 | 1% | 16 | 465 479 | 12% | nc |
| TOTAL Lauragais | 105 570 | 100% | 41 | 2 163 487 | 100% | 36 | 1 572 292 | 100% | 77 | 3 735 780 | 100% | 42% |

A noter :

⇒ **Une bonne répartition des projets publics sur l'ensemble des EPCI**, ramenée à leur poids relatif par habitant, avec cependant un décrochage sur la communauté de communes Terres du Lauragais liées à deux facteurs essentiels :

- Une récente fusion entre trois intercommunalités, effective depuis le 1^{er} janvier 2017, qui a mobilisé les élus et nécessité de nombreux ajustements ;
- Plus de la moitié de ce territoire est « *primo LEADER* » : il n'adhérait pas au précédent programme.

⇒ **Une moyenne de 42% de l'enveloppe de la mesure 19.2 potentiellement attribués au portefeuille de projets privés sur l'ensemble du Lauragais** avec :

- Un taux variant entre 35 et 60% selon les communautés de communes ;
- Une sur-représentation de la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois (potentiellement 35% de l'enveloppe totale dédiée au secteur privé), corrélée à la position centrale de Castelnaudary sur le territoire Lauragais.

III. Bilan – Etat des lieux des actions d'animation menées par le GAL

1. Animation du territoire et gestion du GAL

Sur cette première moitié de la programmation, le GAL dispose de 1,5 ETP, dont 1 temps plein pour l'animation et un mi-temps pour la gestion, ce dernier passé à 0,6 ETP depuis le 1^{er} janvier 2018. L'objectif était de privilégier l'animation pour faire émerger les projets individuels et collectifs puis, à mi-parcours, renforcer le poste de gestionnaire pour assurer la montée en puissance du volet administratif : constitution et suivi des dossiers de demande d'aides et de paiement.

Comme prévu, le poste de gestionnaire passera à 1 ETP au 1^{er} janvier 2019 et ce, jusqu'à la fin du programme alors que le poste « Animation » sera progressivement réduit à 0,8 ETP sur 2019 et 2020, correspondant au départ en retraite progressive de la coordinatrice du GAL.

L'animation du territoire est la pierre angulaire de toute programmation réussie, dans le respect des principes fondamentaux de la démarche ascendante LEADER.

A l'échelle du PETR Pays Lauragais, elle est assurée à temps plein par la cheffe de projet du GAL (coordinatrice), en collaboration étroite avec l'équipe « Développement territorial » du PETR, et plus particulièrement les chargés de mission Tourisme, Culture et Communication.

Ainsi, la mission d'animation du territoire confiée au GAL s'est concrétisée depuis 2015 par :

- Plus de 100 réunions animées ou coanimées, rassemblant les acteurs du tourisme, de la culture et de l'économie locale, élus et/ou privés (cf. détail en annexe 1) ;
- Plus de 120 porteurs de projets reçus en rendez-vous ;
- Plus de 80 projets en cours d'accompagnement, dont près de 40 réalisés ou prêts à instruire ;
- La participation à de nombreuses réunions de travail, comités de financeurs, instances de gouvernance des projets auxquels l'animatrice du GAL est régulièrement invitée ;
- La participation aux instances de gouvernance du PETR (Bureaux et Comités Syndicaux) pour rendre compte de l'avancement du programme.

2. Appels à projet

En collaboration avec le chargé de mission et la commission Culture du PETR, et après concertation avec le réseau des acteurs culturels institutionnels du territoire, le GAL a co-élaboré les cahiers des charges des Appels Projets Culture tels qu'annoncé initialement dans la Fiche-action Culture.

3. Rapports d'activité

Chaque année, le GAL réalise un rapport d'activité synthétique qui est présenté aux instances de gouvernance du PETR (Bureau et Comité Syndical). Les principaux éléments sont également repris à chaque Comité de Programmation.

4. Animation du Comité de Programmation

Le Comité de Programmation, composé de 39 membres au total, dont 18 membres du collège public et 21 membres du collège privé, s'est réuni cinq fois depuis son installation en décembre 2015 : 2015 : 1 - 2016 : 1 - 2017 : 3 - 2018 : 1.

Le double quorum a toujours été atteint, (environ 25 votants en moyenne) sauf lors du dernier Comité suite à un impondérable de dernier moment d'un des membres du collège privé. Ce Comité a donc été suivi d'une Consultation Ecrite, comme prévue dans la procédure.

Sa composition a été révisée trois fois depuis le démarrage de la programmation :

- D'abord pour élargir le collège privé, passé de 19 à 21 membres ;
- Puis pour redéployer la représentativité des EPCI membres du GAL, suite à la fusion de trois d'entre elles ;
- Enfin, pour toiletter les désignations au gré de la participation réelle des représentants.

5. Groupes de travail en parallèle des réunions du Comité de Programmation

En amont des réunions du Comité de Programmation, les présidents des quatre EPCI membres du GAL se rencontrent pour échanger sur les projets publics qu'ils souhaitent respectivement déposer auprès du GAL, dans un souci d'équilibre territorial.

Concernant le collège privé, il n'y a pas de groupes de travail spécifique mais des réunions de concertation régulières ont lieu avec les organismes constituant le collège privé et les acteurs concernés, en fonction des projets ou réflexions engagées. On peut notamment citer :

Sur le volet Tourisme,

- Les OTI et les ADT/CDT se réunissent au sein du réseau des OTI et de la commission Tourisme du PETR pour élaborer des projets collectifs ;
- Les prestataires du Tourisme sont réunis deux fois par an par le PETR à l'occasion des éductours et des bourses d'échanges et de documentation. A ces occasions, le GAL est systématiquement présent pour présenter le programme LEADER et les différents projets en cours.

Sur le volet Culture,

- Un diagnostic de territoire a été réalisé en interne par l'équipe GAL/PETR, afin de rencontrer les acteurs dans chaque communauté de communes, les écouter, recenser leurs projets et leurs attentes. A l'issue de ce diagnostic, plusieurs groupes de travail se sont mis en place pour co-construire les projets collectifs : plateforme collaborative de communication culturelle, Formation-action pour construire le projet culturel de territoire, etc.

Sur les volets Economie et Transition énergétique

- Le GAL est invité aux différentes instances de gouvernance (COFIL et COTEC) des projets ;
- Le GAL est associé à plusieurs actions engagées avec les chambres consulaires, telles que :
 - Chambre des Métiers : opération éco-défis ;
 - Chambre agriculture/ADAOA : mise en place de filières territoriales ;
 - Chambre de commerce : pré-audits Bistrot de Pays.

On peut donc confirmer que le GAL est connu, que la concertation existe en permanence, de façon formelle au sein des instances de gouvernance et de façon pragmatique et opérationnelle à travers l'animation continue du territoire.

6. Actions collectives (cf. chapitre précédent)

De nombreuses actions collectives découlent de l'animation territoriale effectuée par le GAL, en partenariat avec le personnel du PETR. Celles-ci ont été déclinées au chapitre « *Points forts de la programmation* » et quelques projets emblématiques ont été répertoriés pour illustrer cette partie.

Ces projets collectifs émergent et se construisent dans le cadre des mises en réseau des acteurs : Tourisme, Culture, Economie locale, Coopération.

Trois de ces projets ont fait l'objet d'actions collaboratives :

- Le Plan Alimentaire Territorial porté par la ville de Castelnaudary, chef de file ;
- Les appels à projets « Lauragais dans les arts » 2016 et 2017, portés par le PETR, chef de file.

7. Campagne et outils de communication réalisés par le GAL

La campagne de communication pour faire connaître le programme LEADER et son plan de développement s'articule autour de quatre types d'opérations :

- Au démarrage du programme (2015/2016) :
 - o *Des réunions d'information réalisées dans chacun des quatre territoires du Lauragais*, à l'échelle des communautés de communes, co-organisatrices, à destination des élus et des acteurs publics et privés.
 - Outil élaboré : la plaquette de présentation du GAL (4 pages).
- Tout au long du programme :
 - o *Des réunions, groupe de travail locaux (GTL) ou interventions plus thématiques*, en direction des acteurs privés du tourisme, de la culture, mais aussi des artisans, des agriculteurs, en partenariat avec les organismes membres du collège privé : chambres consulaires, Comités du Tourisme, Offices de Tourisme, associations culturelles, etc.
 - o *L'information en ligne et régulièrement actualisée sur le site internet du PETR*, aux pages dédiées au GAL ;
 - o *Les conférences de presse annuelles, ou plus ponctuelles*, tenues par les présidents du PETR et du GAL, pour présenter le bilan de l'année, l'actualité du moment ou pour mettre en lumière un des projets phares, tels que la deuxième édition du Canalathlon ou le lancement du Guide du Routard.

8. Procédures de sélection des projets mise en place

Un gros travail a été réalisé en début de programme pour élaborer une douzaine de grilles de notation adaptées à chaque Fiche-Action puis à chaque type d'opérations au sein de ces Fiches-Actions.

Lorsqu'un projet est suffisamment avancé et stabilisé dans son contenu comme dans ses cofinancements potentiels, il est présenté par le porteur de projet aux Comités techniques de consultation qui sont thématiques : Tourisme, Culture, Economie et Transition énergétique.

Par souci de pragmatisme doublé d'une visée pédagogique, il a été décidé d'adosser ces comités techniques aux commissions de travail du PETR en les élargissant à des représentants du collège privé. L'intérêt de ce choix est double : tout en évitant de multiplier les réunions, cela permet aux élus des commissions du PETR d'avoir une connaissance globale des projets accompagnés par le GAL, à l'échelle des intercommunalités et du terrain, et non uniquement à celle des projets portés par le PETR.

Les projets ainsi pré-notés sont envoyés à l'ensemble des membres du GAL, en amont des réunions du comité de programmation. Ils peuvent ainsi en prendre connaissance et confirmer la notation lors du vote du projet en séance plénière.

4. Points forts de la programmation

⇒ Un engagement harmonieux du plan de développement sur l'ensemble des Fiches-actions.

A noter globalement ...

De belles avancées, réalisées ou en cours, sur l'ensemble des Fiches-actions qui, au regard des prévisions, devraient toutes atteindre ou dépasser les cibles initialement prévues, avec notamment :

- Une trentaine de projets, réalisés ou en cours, sur l'axe Tourisme (FA1),
- Une trentaine de projets, réalisés ou en cours, sur l'axe Culture (FA3),
- Une vingtaine de projets, réalisés ou en cours, sur le soutien à l'emploi local, l'innovation environnementale et sociale (FA4).

A souligner plus particulièrement ...

- La bonne implantation de la nouvelle mesure dédiée à la Culture qui a rencontré sa cible :
 - La dynamique est impulsée grâce à un important travail de terrain mené avec le chargé de mission Culture du PETR, à la rencontre des acteurs, (diagnostic de territoire réalisé en interne),
 - Le cadre structurant est posé : postuler au label Pays d'Art et d'Histoire et construire le projet culturel de territoire avec le soutien de la DRAC,
 - La politique de développement encadrée et outillée par la mise en place de deux appels à projets et le lancement d'une formation-action prise en charge par l'ADEPFO et l'ADEFPAT.

⇒ La construction d'actions collectives à l'échelon du Lauragais grâce à une animation permanente du territoire, menée par les équipes mutualisées du GAL et du PETR

L'animation territoriale menée en collaboration étroite avec les chargés de mission Tourisme, Culture et Communication du PETR a permis de mobiliser, mettre en réseau et animer trois groupes d'acteurs pour construire des projets collectifs :

- **Le réseau des Offices de Tourisme Intercommunaux du Lauragais**, qui participe à la commission Tourisme du PETR, aux côtés des ADT et CDT de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn ;

Projets emblématiques :

- *L'évènementiel « Canalathlon »*, importé d'une coopération avec le Pays de Galles lors de la programmation précédente, qui a remporté un franc succès dès sa 1^{ère} édition en 2016. Désormais inscrit dans le projet de coopération inter GAL « canal du Midi », cet évènement se tiendra un an sur deux en Lauragais et sera repris alternativement par un autre territoire traversé par le canal du Midi ;
 - *Le Guide du Routard Pays Lauragais*, et les autres outils de promotion du Tourisme en Lauragais (site internet, Carnets gourmands, topoguide randonnées, carte touristique, etc.), autant de projets collectifs, fruits d'une belle collaboration entre les OTI et le Pays.
- **La mise en réseau des acteurs culturels institutionnels et associatifs**, constitués de représentants des différentes « familles culturelles » : Patrimoine, Arts vivants, Lecture publique et pratiques culturelles amateur.

Projets emblématiques :

- *La co-construction du projet culturel du territoire Lauragais via une formation-action* prise en charge ADEPFO et l'ADEFPAT ;
- *La co-construction d'une plateforme collaborative* de communication culturelle ;

- *L'appel à projet « Lauragais dans les arts », action collaborative* à destination des acteurs culturels institutionnels, avec pour chef de file, le PETR ;
 - *L'appel à projet « Itinérances, frontières et coopérations »,* à destination des acteurs associatifs ;
 - *La contractualisation en cours avec la DRAC sur 4 ans,* dans le cadre d'une convention culturelle de territoire.
- **La mobilisation, la création et l'animation par le PETR d'un réseau de Bistrots de Pays,** par convention avec la Fédération Nationale des Bistrots de Pays et en partenariat avec les CCI de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn.
- *L'accompagnement en cours concerne six établissements privés et quatre projets portés par des communes,* soit un réseau potentiel de 10 Bistrots de pays en Lauragais d'ici la fin de la programmation.

⇒ **L'accompagnement en cours d'une trentaine de projets privés structurants pour le territoire**

Projets emblématiques :

- *Diversifier l'activité du dernier moulin en activité sur le canal du Midi* par la création d'une halte de repos et services touristique, culturelle et patrimoniale ;
- *Aménager une base de loisirs « multisports » au lac de la Ganguise,* postulant à l'éco-label « Station verte », intégrant les dimensions de formation (BAFA, CQP animateur sportif) et d'Education (accueil de jeunes en difficulté sociale) ;
- *Développer un Projet Artistique et Culturel de Territoire sur le canal du Midi,* via la compagnie artistique « Merversible » basée en résidence au seuil de Naurouze, soutenue par la DRAC, la Région et les Départements, avec l'aide du PETR.

⇒ **La relance de la coopération interGAL, autour de deux projets structurants :**

Projets emblématiques :

- *Coopération pour la valorisation du canal du Midi* et un aménagement écotouristique concerté entre les territoires traversés par le canal ;
- *Coopération pour l'aménagement concerté de la descente de l'Hers vif en canoë-kayak,* mobilisant 3 départements, 2 PETR, 2 GAL, 3 communautés de communes et 4 communes.

5. Points faibles de la programmation

A ce stade de la programmation, il n'est pas relevé de problèmes particuliers dans la mise en œuvre de la stratégie de développement locale du GAL à l'échelon du Lauragais, sinon les difficultés bien connues et externes au GAL liées à :

- Les difficultés pour mobiliser des cofinancements sur les projets privés en début de programmation et la lourdeur des procédures administratives qui décourage les moins combattifs ;
- Le retard pris dans le lancement opérationnel du programme et de son instrumentation via Osiris,
- La formation de jeunes instructeurs novices sur les dossiers LEADER en Haute-Garonne, puis leur suppression en 2018, venant interrompre les dynamiques impulsées à l'échelon local et ternir l'image du programme LEADER aux yeux des élus et des porteurs privés ;
- L'absence de mise en paiement des premiers dossiers qui jette un réel discrédit sur l'efficacité des aides européennes et génère de sérieux problèmes de trésorerie pour de nombreuses structures, notamment pour le PETR qui porte le GAL.

IV. Perspectives et enjeux de fin de programmation

Pour réussir la fin de la programmation, deux enjeux majeurs sont identifiés :

⇒ **Gagner en fluidité et en rapidité à chaque étape et par chaque intervenant dans la procédure de suivi des dossiers : GAL, Service Instructeur, ASP, pour :**

- Mieux répondre aux légitimes attentes des porteurs de projet, depuis la phase « accompagnement » jusqu'à la phase « paiement », les retards accumulés et les dysfonctionnements dans l'instruction ayant fragilisé de nombreux porteurs de projets, notamment les associations ;
- Redorer l'image dégradée des aides apportées par l'Europe aux territoires ruraux du fait des retards accumulés à chaque phase, alors que leur effet levier et incitatif reste indéniable et totalement pertinent.

Pour ce faire, le GAL poursuivra ses efforts pour accompagner efficacement les porteurs de projets, à chaque étape de sa mission :

- En veillant à leur apporter des réponses claires, rapides et adaptées, de la phase « Projet » jusqu'à la phase « Mise en paiement » du dossier ;
- En leur simplifiant les démarches administratives chaque fois que cela est possible (documents types, formulaires pré-remplis, échanges de bonnes pratiques, mise en relation avec d'autres porteurs de projet similaire sur le territoire, rendez-vous de travail pour aider à la constitution et la complétude du dossier etc.) ;
- En assurant un lien permanent avec les cofinanceurs des projets, individuellement ou via les comités de financeurs animés par le PETR ;

Nouveaux moyens mis en œuvre :

- Renforcement du poste de gestionnaire par l'embauche d'une personne à temps plein à compter de janvier 2019 (actuellement calibré à 0,6 ETP) qui sera encadrée par la coordinatrice du GAL et bénéficiera d'un tuilage avec le gestionnaire actuel dont le poste évolue vers un temps plein de « chargé de mission » culture.

⇒ **Assurer un pilotage attentif de la maquette financière et un juste arbitrage dans la sélection des projets** dès que l'instruction des dossiers aura retrouvé un rythme normal du fait du volume important de projets connus et des nouveaux projets émergents.

Nouveau moyen mis en œuvre :

- Si le rythme et la fluidité de l'instruction le permet, intensifier les séances de travail du Comité de Programmation (3 par an en moyenne jusqu'à la fin de la programmation), en limitant le nombre de dossiers à voter pour donner une place accrue au pilotage de la maquette et aux débats sur l'opportunité des nouvelles sollicitations (arbitrage le plus en amont possible).

1. Expression des besoins par fiche action (en lien avec les annexes 2 et 3)

Ci-dessous présentées de façon synthétique les besoins recensés puis les propositions par Fiche-Action telles qu'elles ont été présentées et validées en Comité de Programmation du 14 juin 2018, confirmées par consultation écrite du 29 juin 2018.

Fiche-action 1 : développer un tourisme de pleine nature

24 projets touristiques dont 11 privés potentiels

| | |
|---|--------------------|
| 9 projets juridiquement engagés. Opérations réalisées : | 567 682 € |
| 10 projets votés en opportunité, en attente d'instruction : | 650 851 € |
| 5 autres pistes en cours d'accompagnement : | 461 830 € |
| Total portefeuille de projets estimés (potentiel) | 1 680 363 € |
| Montant enveloppe initiale | 900 000 € |
| Nouvelle maquette proposée : + 600 000 €, soit | 1 500 000 € |

Fiche-action 2 : promotion de la destination Lauragais Tourisme

1 programme annuel porté par le PETR / commission Tourisme

| | |
|--|------------------|
| Programme 2016 juridiquement engagé. Opération réalisée : | 32 289 € |
| Programme 2017 voté en opportunité, en attente d'instruction : | 39 643 € |
| Programme 2018 déposé à la DDT | 35 631 € |
| 3 programmes à réaliser 2019/2021 | 129 600 € |
| Soit 6 programmes 2016/2021 | 246 764 € |
| Montant enveloppe initiale | 350 000 € |
| Nouvelle maquette proposée : - 100 000 soit | 250 000 € |

Fiche-action 3 : développer une offre culturelle concertée à l'échelon du Lauragais

32 projets culturels dont 21 privés potentiels et 6 programmes portés par le PETR

| | |
|---|------------------|
| 6 projets juridiquement engagés. Opérations réalisées : | 194 336 € |
| 8 projets votés en opportunité, en attente d'instruction : | 159 117 € |
| 18 autres pistes en cours d'accompagnement, dont 10 via AAP : | 358 136 € |
| Total portefeuille de projets estimés (potentiel) | 711 589 € |
| Montant enveloppe initiale | 400 000 € |
| Nouvelle maquette proposée : + 350 000 €, soit | 750 000 € |

Fiche-action 4 : soutenir l'emploi local, la transition énergétique, l'innovation sociale et environnementale

18 projets économiques dont 10 privés potentiels

| | |
|--|------------------|
| 5 projets juridiquement engagés. Opérations réalisées : | 171 775 € |
| 5 projets votés en opportunité, en attente d'instruction : | 212 256 € |
| 8 autres pistes en cours d'accompagnement : | 326 533 € |
| Total portefeuille de projets estimés (potentiel) | 710 563 € |
| Montant enveloppe initiale | 300 000 € |
| Nouvelle maquette proposée : + 400 000 €, soit | 700 000 € |

Fiche-action 5 : maintenir la qualité des services à la population

4 projets publics

| | |
|--|------------------|
| 1 projet juridiquement engagé. Opération réalisée : | 100 000 € |
| 2 projets votés en opportunité, en attente d'instruction : | 200 000 € |
| 1 projet en cours d'accompagnement : | 50 000 € |
| Total portefeuille de projets estimés (potentiel) | 350 000 € |
| Montant enveloppe initiale | 300 000 € |
| Nouvelle maquette proposée : + 50 000 €, soit | 350 000 € |

Fiche-action 6 : Opérations de coopération

4 projets potentiels

| | |
|---|----------------|
| 2 projets votés en opportunité, en attente d'instruction : | 65 226 |
| 2 projets à l'étude | 135 000 |
| Total portefeuille de projets estimés (potentiel) | 200 226 |
| Montant enveloppe initiale | 200 000 |
| Nouvelle maquette proposée : pas de changement, soit | 200 000 |

Fiche-action 7 : animation et gestion du GAL

9 dossiers portés par le PETR

| | |
|---|------------------|
| 3 dossiers juridiquement engagés. 2015, 2016 et 2017 | 124 236 € |
| 1 dossier à voter en opportunité, 2018 : | 65 306 € |
| 6 dossiers à venir : de 2018 à 2023 | 235 200 € |
| Total portefeuille de projets estimés (potentiel) | 424 742 € |
| Montant enveloppe initiale (2015 à 2020) | 350 000 € |
| Nouvelle maquette proposée : + 80 000 € (rallonge 2021 à 2023) | 425 000 € |

6. Points de vigilance quant à la réalisation des objectifs

Au-delà des problèmes de procédures administratives qui pénalisent cette programmation LEADER, le GAL des Terroirs du Lauragais veillera plus particulièrement à :

- ⇒ **Maintenir une bonne gouvernance** dans un contexte de raréfaction du temps disponible des membres du Comité de Programmation sur-sollicités par toutes leurs obligations malgré leur dévouement et l'intérêt qu'ils portent à leur territoire. Pour gérer le plus efficacement possible la fin de la programmation, dès que l'instruction aura repris son rythme de croisière, le **Comité de Programmation** veillera à :
 - Reprendre un rythme plus soutenu de réunions (*a minima* deux par an) afin de faciliter le pilotage de la maquette et favoriser les débats sur l'opportunité des projets à venir ;
 - Réviser et resserrer si nécessaire la composition du Comité et la représentativité des structures associées ;
 - Définir des priorités et s'appuyer sur les critères de sélection des projets pour assurer un traitement équitable dans l'attribution des subventions :
 - En veillant notamment à une répartition géographique équitable entre les 4 communautés de communes constitutives du PETR ;
 - En privilégiant le soutien aux projets privés pour améliorer le ratio projets publics sur projets privés ;
 - En soutenant prioritairement les démarches collectives structurantes à l'échelle du territoire.
- ⇒ **Réussir une bonne transition sur le poste de Gestionnaire du GAL** suite aux évolutions de personnel, par :
 - Un tuilage suffisant avec le gestionnaire actuellement en poste, facilité par le fait que celui-ci reste dans la structure pour se consacrer à temps plein au projet culturel de territoire ;
 - Un encadrement et un accompagnement par la coordinatrice du GAL qui assurera la transition.

L'équipe du GAL, renouvelée et renforcée, poursuivra ses efforts d'animation et de gestion pour :

- Faire aboutir les projets repérés et les actions collectives engagées,
- Faciliter le travail des porteurs de projets comme des instructeurs en étant attentifs à rassembler et diffuser des informations claires, à produire des outils de cadrage et de suivi types, à tenir à jour ses tableaux de bord, à déployer, en accord avec les cofinanceurs, des efforts de simplification administrative chaque fois que possible, dans le respect des règlements et procédures existantes,
- Assurer un suivi et une gestion rigoureuse des dossiers.

En conclusion,

En regard des dynamiques enclenchées et des actions collectives à poursuivre,
Au vu du portefeuille de projets publics et privés prêts à voter, en cours d'accompagnement ou identifiés,

Le GAL des Terroirs du Lauragais porté par le PETR du Pays Lauragais a l'honneur de solliciter auprès de la Région Occitanie, en tant qu'autorité de gestion des programmes LEADER une dotation complémentaire de :

- 1 000 000 € si la date de fin des engagements est maintenue au 31 décembre 2020 ;
- 1 300 000 € si celle-ci est repoussée au 31/12/2021, et avec l'assurance d'une reprise rapide de l'instruction des dossiers.

ANNEXES

Annexe 1 : bilan de la programmation, de l'animation et de la gouvernance du GAL Terroirs Lauragais

Annexe 2 : portefeuille de projets votés, en cours et repérés

Annexe 3 : nouvelle maquette financière proposée

Annexe 4 : feuille de route 2019-2023

Annexe 5 : plan de l'évaluation à mi-parcours